

Monsieur le Président,

En me donnant la parole, je vous remercie de donner la parole à tous ceux, et ils sont très nombreux, qui ont compris la nécessité et l'urgence de la réalisation de ce nouveau tronçon de la Francilienne et qui aujourd'hui s'expriment avec force et se battent pour que ce nouveau tronçon passe hors des zones urbanisées.

Je m'exprime ce soir comme Maire d'Andrésey bien sûr, mais aussi au titre de Vice-Président du Comité des Communes pour la défense et la protection des villes menacées par le tracé et de même au titre de Vice-Président de la Communauté de Communes des 2 Rives de la Seine, en charge des Transports.

Avant même la saisine de la CNDP, j'ai été très clair sur les choix que nous devons défendre auprès des Responsables politiques, économiques et associatifs et bien entendu auprès des Responsables de l'Etat. Ces positions sont réunies dans un document remis à Monsieur le Préfet des Yvelines le 11 mars 2005 et largement diffusé ensuite.

**Tout d'abord, j'affirme avec force que ces choix, pour lesquels nous devons nous battre, répondent parfaitement aux 3 objectifs du Comité des Communes**, présidé par le maire de Conflans-Sainte-Honorine, et dont je précise qu'il réunit 10 villes directement concernées par les tracés et donc 150 000 habitants :

Pierrelaye, Herblay, Eragny, Neuville, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Maurecourt, Andrésey, Chanteloup et Orgeval.

Ces 10 villes viennent de réaffirmer le 21 février 2006, de façon unanime (hormis une abstention, celle d'Eragny) les 3 objectifs suivants.

Le Comité des Communes :

- *« réaffirme son refus catégorique du tronçon initial proposé pour la réalisation de la A104 entre Méry-sur-oise et Orgeval,*
- *demande qu'une proposition alternative soit faite en zone non urbanisée,*
- *dit que le délestage de la RN184 doit demeurer un objectif prioritaire de l'aménagement local ».*

Afin d'informer les populations concernées, et d'élargir le débat à d'autres villes tout aussi concernées, j'ai fait prendre une délibération au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 2 Rives de la Seine, dont je précise qu'elle réunit 6 villes et donc 63 000 habitants :

Andrésey, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine et Chapet.

A l'unanimité, je précise bien, à l'unanimité (cela fera peut-être taire certains discours qui affirment encore que certaines de ces villes sont pour le tracé dit 'initial'). Et bien, non, à l'unanimité, le Conseil Communautaire disais-je, affirme que le prolongement de la Francilienne :

- est indispensable,
- est urgent,
- doit être conçu dans le plus grand respect des populations,
- doit soulager les dessertes locales (dont notamment la RN 184) et passer au plus près des zones économiques

Compte tenu de l'ensemble des considérants largement développés dans la délibération concernant :

- 1) **La protection de la population et les zones urbanisées**
- 2) **Le maintien et le développement des activités économiques sur le territoire**
- 3) **Le gel du territoire, la situation des trafics routiers existants et la capacité à réaliser cet ouvrage**
- 4) **L'insertion dans les sites et la maîtrise économique de l'ouvrage**

La Communauté de Communes des « Deux Rives de la Seine » est favorable au tracé qui passe dans le fuseau Sud-Est et qui évite au maximum les zones urbanisées.

En d'autres termes, le tracé bleu N2/S2.

La Ville d'Andrésy a bien entendu délibéré pour ce même choix : le tracé bleu N2/S2. Ses Elus ont choisi majoritairement d'engager dès à présent la population à s'exprimer dès maintenant, en connaissance de cause, au travers des moyens mis à leur disposition par la CNDP, dans le cadre du débat public.

**Alors pourquoi ce choix parmi 5 tracés proposés par le Maître d'ouvrage, la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France (DREIF) ?**

**Mais le choix est simple !**

**Le Tracé Violet** : OUI, nous entendons bien qu'il passe au loin, pas seulement d'ailleurs hors des zones urbanisées. **Le véritable problème est qu'il ne répond pas aux objectifs de délestage de la RN 184 et de récupération des trafics locaux** de notre territoire.

**Le Tracé Noir** : en pleine urbanisation au Nord, puis transformant la RN 184 en autoroute, en pleine Forêt de Saint-Germain, ... **Non, vraiment ce tracé n'est pas sérieux !**

**Le Tracé Rouge** : en pleine urbanisation, avec des obstacles et des reliefs qui empêchent de véritables protections. N'en déplaise à tous ceux qui le veulent (sans parfois d'ailleurs vraiment savoir de quoi il s'agit) : **il est unanimement refusé par toutes les Communes directement concernées et par toutes celles qui se préoccupent de la protection des populations.**

**Le Tracé Vert : il réunit tous les inconvénients du Rouge et du Noir. Mais qui peut soutenir un tel tracé : en plaine urbanisation quasiment impossible à protéger ?**

**Le Tracé Bleu : Nous n'avons pas d'autre choix : il ne reste que le tracé bleu !**

**Le seul tracé, proposé par l'Etat, qui répond à tous les objectifs et qui passe au maximum hors des zones urbanisées.**

**Concernant l'urgence** de sa réalisation, les terrains d'assiette sont tout aussi facilement mobilisables que ceux du tracé rouge. L'urgence ne justifie en rien le tracé rouge qui, de plus, on le sait soulèvera une très forte opposition des populations.

**Sur le coût** : 2,1 milliards d'euros ! Mais le **choix du tunnel n'est pas le seul possible**. En **tranchée couverte, le coût pourrait être diminué de 670 millions d'euros** (nous connaissons les chiffres) ! Et puis **s'il faut mettre 2,1 milliards d'euros pour garantir le maximum de protections de l'environnement et de la Forêt, faisons-le**. Les choix faits ailleurs en matière d'autoroute ont montré que le coût n'est pas forcément le premier critère de choix (cf. A86).

#### **Concernant la santé**

Avec le tracé bleu passant hors des zones urbanisées, dans la configuration proposée par le Maître d'ouvrage, et sous le vent, les populations profiteront de la meilleure protection.

Je rappelle principalement aux Elus mais aussi aux Responsables de l'Etat le devoir de précaution qui est le nôtre. **NON, je ne veux pas être de ceux à qui on reprochera plus tard de ne pas avoir protégé au maximum les populations !**

Enfin, le **Tracé Bleu (N2/S2)** doit être, j'en suis convaincu, **le tracé du meilleur consensus possible**.

Je m'adresse aux Elus du Val d'Oise et des Yvelines, surtout à ceux qui sont loin des tracés et qui en parle trop facilement, ne voulant pas s'intéresser notamment aux nuisances graves du tracé rouge.

Avec eux, je m'adresse aussi aux Responsables du monde économique qui, sous prétexte d'urgence, ne veulent pas entendre que le tracé rouge n'est pas forcément celui qui pourra se réaliser le plus rapidement possible, notamment car les Villes, les Associations et les populations des Communes n'en veulent pas et à juste titre.

Je m'adresse au COPRA, collectif réunissant de très nombreux habitants des 11 villes concernées directement par le tracé.

Enfin, je m'adresse aux Représentants de l'Etat, **travaillons ensemble dans le cadre des objectifs fixés et dans le respect des populations, choisissons de travailler dès à présent sur le tracé du consensus possible : le tracé bleu (N2/S2) !**

Je vous remercie de votre attention.